

## Conditions Générales de Location

### La réservation

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte : frais de réservation + location 30 % du premier mois.

La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins, doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Note : les mineurs non accompagnés par leur parent ne seront pas admis.

### Les modalités de paiement

Accompagné du contrat de réservation signé, le paiement peut se faire par chèque bancaire, carte bancaire, virement bancaire ou espèces. Les chèques d'un montant supérieur à 50 € sont refusés à la réception du camping.

### Le règlement des séjours

Le règlement du solde s'effectue à l'arrivée et le règlement des mois suivants se fait en début de mois (avant le 10).

### Les tarifs

Ils comprennent :

- la location de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué, un bébé comptant pour une personne),
- la fourniture en gaz pour les hébergements,
- l'accès aux piscines, aux aires de jeux, aux sanitaires communs.

Ils ne comprennent pas :

- les frais de dossier,
- l'assurance annulation,
- la taxe de séjour (cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception),
- La fourniture en électricité, perçue mensuellement.
- les suppléments tels que : les animaux, la location de linge, le nettoyage de la location en fin de séjour,
- les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution de la location en BON ÉTAT (570 € restitués lors du départ après inventaire, sous réserve de matériel manquant ou détérioré).

### Cautions

**Une caution de 500 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état, ainsi qu'une caution de 70 € en garantie d'une restitution de l'hébergement en parfait état de propreté.**

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Nous vous remettons à l'arrivée une grille d'état des lieux et d'inventaire. Si vous constatez quoi que ce soit, signalez-le à la réception le jour de votre arrivée ou au plus tard le lendemain. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...)

La veille de votre départ, il vous sera demandé de prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et les cautions vous seront restituées.

### Divers : barbecue, piscine, animaux, terrains de jeux, circulation, prise de vue...

Il est interdit de faire des barbecues sur les terrasses et à moins d'un mètre des mobil-homes.

Les animaux sont acceptés moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Leur carnet de santé vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont interdits. Ils ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

La circulation est limitée à 10km/h dans l'enceinte du camping. Pour des raisons de sécurité, la circulation est interdite la nuit.

Nous pouvons être amenés à vous photographier ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires de notre camping. Si vous ne le souhaitez pas, il vous faudra nous le notifier à votre arrivée.

### Extrait du règlement intérieur

#### Piscine

Il n'y a pas de maître-nageur. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents qui devront les accompagner et veiller à leur sécurité.

Les campeurs sont tenus de respecter les diverses contraintes :

- obligation d'utiliser le pédiluve et la douche avant de rentrer dans la piscine,
- le maillot de bain est obligatoire (pas de caleçon ou short),
- interdiction de plonger,
- interdiction de boire, de manger ou de fumer dans l'enceinte de la piscine,
- interdiction de rincer des serviettes et des vêtements dans le bassin.

#### Silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Entre 22h et 7h, un silence absolu est demandé pour le respect du voisinage.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

### Arrivée retardée – départ anticipé

Le gestionnaire du camping doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu.

Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservées est dû en intégrité au camping.

**Dans le cas d'une location supérieure à deux mois et sous réserve de respecter un délai de préavis motivé de minimum 10 jours, 30% de la période du contrat restant à courir restera dû.**

### Risques locatifs

La production de votre assurance Responsabilité Civile sera exigée lors de la remise des clés pour la couverture du risque locatif incendie.